

quête, si l'on m'en accorde un, que tout ce que j'ai fait était de toute façon honorable.

L'honorable député en formulant toutes ces accusations, a fait une déclaration qui comporte, en somme, que j'ai écrit à M. Adams longtemps après sa mort; car il est mort en 1883. Je puis prouver devant un comité de la chambre et devant le pays, que l'accusation portée par l'honorable député est un tissu de faussetés, et je prétends que cette chambre n'a pas le droit de me juger après n'avoir entendu qu'une partie. Si cette chambre doit juger d'après la preuve faite, il faut que celle-ci soit considérée dans son ensemble. L'honorable député admet lui-même que je ne me suis rendu coupable d'aucun acte corrupteur; je nie que je me sois rendu coupable d'un acte corrupteur; l'honorable député l'admet et il faut que cette chambre juge d'après toute la preuve. L'honorable député ne peut pas prendre une partie de la preuve et rejeter le reste. En jugeant d'après la preuve prise dans son ensemble, cette chambre ne peut pas déclarer que je me suis rendu coupable d'un acte corrupteur; elle ne peut le faire que par l'intermédiaire d'un comité, et si l'honorable député croit pouvoir prouver son accusation devant un comité, il est libre de le faire.

Je ne me propose pas de suivre l'honorable député dans tout ce qu'il a dit au sujet des honorables membres de ce parlement, des honorables membres du cabinet, de leur canaillerie, etc. Je ne me propose pas de le suivre dans ses basses injures à l'adresse des collèges électoraux, et dans sa déclaration que chaque fois que des honorables députés ont commis des délits, les collèges électoraux en étaient également coupables; mais je dis que la déclaration de l'honorable député est des plus honteuses. S'il avait voulu me mettre loyalement et régulièrement en accusation, s'il avait voulu me donner franc jeu dans ce pays libre, il aurait préparé un dossier contenant tous les faits de la cause et il l'aurait soumis à un comité de la chambre, afin de me permettre de me défendre et de faire une contre-preuve.

Depuis que je suis membre du parlement, je n'ai jamais violé d'aucune manière les privilèges des membres de cette chambre, mais je me suis toujours conduit autrement, et l'honorable député ne peut citer un seul acte que j'aie commis dans ma carrière parlementaire et qui fût préjudiciable à mes commettants. Mais l'honorable député a livré à la publicité une correspondance privée et confidentielle et a pu ainsi formuler des accusations que les faits ne justifient pas. Qu'on me fasse un procès loyal et impartial, que cette affaire soit soumise à un comité de cette chambre devant lequel elle pourra faire l'objet d'une enquête régulière, c'est tout ce que je demande à la chambre. Il n'est ni juste ni loyal que cette chambre prenne sur elle de me juger sans me permettre de me défendre régulièrement.

Régulièrement, j'aurais dû simplement nier l'accusation et laisser renvoyer l'affaire à un comité de la chambre, mais j'ai cru qu'en justice pour les honorables députés et les ministres, je devais les exonérer entièrement de toute implication dans cette affaire, en ce qui concerne toute accusation de corruption. Je prétends qu'il n'y a personne qui puisse dire avec vérité que dans l'une quelconque de ces lettres, j'ai essayé d'exercer une influence corruptrice auprès du gouvernement, qu'il n'y a personne qui puisse prouver à la satis-

M. RYKERT.

faction de la chambre et du pays que les ministres ont commis la moindre déviation pour se rendre à une demande quelconque de ma part.

J'ai des lettres et des documents importants à soumettre à la chambre, et afin que je puisse me justifier, je demande à la chambre de nommer un comité chargé de faire le jour sur toute cette affaire. J'ai confiance de pouvoir justifier ma conduite en parlement; je ne crains ni l'honorable député d'Oxford-sud, ni ses amis, car je les ai rencontrés plus d'une fois sur les hustings, mais je demande simplement qu'on me mette en mesure de soumettre au pays tous les faits qui se rapportent à cette affaire. Si le jugement de la chambre est une désapprobation de ma conduite, je m'y soumettrai, je remettrai mon mandat à mes commettants s'il le faut, mais avant que la chambre recoure à une mesure extrême, elle devrait dire: "Nous allons faire au député un procès loyal et impartial, afin que tout le pays, afin que les commettants de Lincoln qu'il représente depuis trente ans puissent juger si, oui ou non, il a mal agi."

La chambre devrait me donner l'occasion de me défendre contre les calomnies des honorables députés de la gauche qui m'ont accusé de crimes et de délits. Je suis fier de la confiance que me témoignent depuis un quart de siècle mes commettants du comté de Lincoln, et si je serais le dernier homme à siéger une minute de plus, si la chambre décide que je suis indigne de continuer d'exercer le mandat que ces commettants m'ont confié. Je demande simplement justice à la chambre; je lui demande de me fournir l'occasion de me défendre devant un comité où les accusations pourront faire la matière d'une enquête.

Sir JOHN THOMPSON: La manière dont cette accusation a été soumise à la chambre et la manière d'y répondre de l'honorable député de Lincoln (M. Rykert) constituent, jusqu'à un certain point, une dégradation de la manière ordinaire de procéder dans les enquêtes de ce genre. Je crois que la chambre admettra avec moi que la manière ordinaire de procéder est qu'en matière d'accusation mettant en jeu la réputation, le siège ou la position d'un député, que cette accusation soit portée sous la forme d'une résolution ou autrement, la motion et les remarques à l'appui doivent être restreintes à l'objet même de l'accusation. Il est excessivement rare, sinon sans précédent en parlement, qu'on fasse sur une question de ce genre, un discours passionné et violent comme celui qu'a prononcé cette après-midi l'honorable député d'Oxford-sud (sir Richard Cartwright) dans lequel il a non seulement stigmatisé dans les termes les plus violents — comme il avait parfaitement le droit de le faire, sans sortir de sa motion — la conduite de l'honorable député de Lincoln, mais stigmatisé également, dans les termes les plus violents, la conduite du gouvernement même en ce qui concerne sa politique fiscale. Je dis qu'un discours comme celui-là, à l'appui d'une résolution aux termes de laquelle la conduite et le caractère d'un député sont attaqués, est, à mon avis, absolument sans précédent.

L'honorable député d'Oxford-sud a attiré l'attention de la chambre sur ce qu'il a appelé l'état de dégradation dans lequel le pays et notre régime gouvernemental sont tombés, sur le danger que court, d'après lui, la constitution par suite de la politique du gouvernement, politique qui tend à débaucher, et à démoraliser le pays, à démoraliser